

Facturation du forfait de sécurité dermatologique

Prescripteurs sauf
chirurgiens dentistes
et sages femmes
Logiciels 1.40

Fiche n°02_FR66 – février 2009

Certains actes d'exercice sont nécessairement réalisés dans un environnement spécifique.

La rémunération de cet environnement spécifique intervient sous la forme d'un forfait*. Il remplace le supplément de charge en cabinet.

Ce forfait est facturé en sus de l'acte CCAM qu'il accompagne, sous le code prestation :

FSD : forfait de sécurité dermatologique

La liste des actes CCAM concernés est présentée en annexe.

Cette mesure est applicable à compter du 28/05/2009.

Ce forfait peut être télétransmis en SESAM-Vitale.

Comment facturer en SESAM-Vitale ?

Le forfait de sécurité dermatologique ne peut être facturé seul. Il accompagne nécessairement un acte d'exercice. Ainsi, à l'honoraire de celui-ci, s'ajoute la rémunération du forfait de sécurité dermatologique.

Facturation en SESAM-Vitale : Assuré non exonéré du ticket modérateur.

Date	Code CCAM	Code prestation	Taux AMO	Code justificatif d'exonération	Montant remboursable AMO
<i>A préciser</i>	<i>A préciser</i>	ADC	70%	0	<i>A préciser</i>
<i>A préciser</i>	<i>Non renseigné</i>	FSD	70%	0	<i>A préciser</i>

► Parcours de soins

Le forfait de sécurité dermatologique est concerné par le parcours de soins.

Ainsi, lorsque l'acte d'exercice est réalisé hors parcours de soins, la majoration du ticket modérateur restant à la charge de l'assuré s'applique :

- à l'acte CCAM,
- et au forfait de sécurité dermatologique.

* Application de la décision UNCAM du 19/01/2009 parue au Journal Officiel le 28/04/2009.



► **Acte CCAM exonéré par application de la règle du seuil d'exonération**

Lorsque l'acte CCAM est exonéré par application de la règle du seuil d'exonération en vigueur (*i.e.* acte ou cumul d'actes CCAM dont le montant est supérieur ou égal à 91 euros), le forfait de sécurité dermatologique qui l'accompagne est pris en charge à 100%. **Dans ce contexte, et pour le seul code prestation « FSD »** vous devez choisir le motif d'exonération du ticket modérateur « **soins particuliers exonérés** » (code justificatif d'exonération « 3 »).

Facturation en SESAM-Vitale :

Exemple : Assuré non exonéré du ticket modérateur. Acte CCAM exonéré par application de la règle du seuil d'exonération.

Identifiant de l'assuré		Identifiant du professionnel de santé			
Orienté par le médecin traitant					
Date	Code CCAM	Code prestation	Taux AMO	Code justificatif d'exonération	Montant remboursable AMO
<i>A préciser</i>	<i>A préciser</i>	ADC	100%	C	<i>A préciser</i>
<i>A préciser</i>	<i>Non renseigné</i>	PAV*	0%	0	0
<i>A préciser</i>	<i>Non renseigné</i>	FSD	100%	3	<i>A préciser</i>

Pour plus d'informations concernant ces évolutions, contactez votre éditeur de logiciels , en référence de la fiche réglementaire FR N°66 (CDC 1.40).



* Participation assuré 18 euros

ANNEXE

Liste des actes CCAM concernés* à la date d'application de la mesure

Code de l'acte	Libellé de l'acte
QZFA036	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision d'une zone cutanée de moins de 5 cm ²
QZFA031	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision de 2 à 5 zones cutanées de moins de 5 cm ²
QZFA003	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision de 6 zones cutanées ou plus de moins de 5 cm ²
QZFA004	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision d'une zone cutanée de 5 cm ² à 10 cm ²
QZFA011	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision d'une zone cutanée de 10 cm ² à 50 cm ²
QZFA035	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision d'une zone cutanée de 50 cm ² à 200 cm ²
QZFA030	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision d'une zone cutanée de plus de 200 cm ²
BAFA006	Exérèse non transfixiante d'une lésion d'une paupière
BAFA012	Exérèse de lésion cutanée du sourcil
BAFA005	Exérèse non transfixiante de lésions multiples unilatérales de paupière
CAFA002	Exérèse partielle non transfixiante de l'auricule
CAFA005	Exérèse partielle transfixiante de l'auricule
GAFA007	Exérèse non transfixiante de lésion de la peau du nez ou de la muqueuse narinaire
HAFA008	Exérèse non transfixiante de lésion de lèvre



* Attention cette liste est susceptible d'évoluer.